

FICHE 41

**ENCOURS MENSUEL DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS
(HORS TITRES)
DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
VIS-À-VIS DES NON-RÉSIDENTS
État 10 et État 11
ou
État 12 et État 13**

NOTA : à compter de janvier 2006 de référence, les établissements de crédit ne sont plus assujettis à la remise de ces états.

1. OBJET ET CONTENU

1.1. Objet

< 40 > Les états d'encours 10 et 11 ou 12 et 13 remis par les établissements de crédits (EC) permettent de retracer leur position extérieure et leurs flux de dépôts-crédits (variation des encours corrigée de l'incidence des variations des cours de change) avec les non-résidents.

1.2. Contenu et choix entre la remise d'état 10 et 11 ou 12 et 13

Les états 10 et 11 ou 12 et 13 :

- recensent aux dates d'arrêté mensuel, y compris aux mois fin de trimestre, les créances et engagements des établissements de crédit vis-à-vis des non-résidents relatifs à leurs opérations interbancaires et à leurs opérations de trésorerie ou de prêts/emprunts¹, **hors créances et dettes rattachées, avant déduction des provisions** ;
- ventilent les créances et engagements par nature d'encours (*cf.* points 4 et 5 ci-après), entre long et court terme, par monnaie (états 10 et 11) ou par monnaie/pays (états 12 et 13).

¹ Les pensions livrées s'analysent comme des opérations monétaires de prêts ou emprunts.

2. SEUIL DE REMISE – DATES D'ARRÊTÉ – DÉLAIS DE TRANSMISSION

2.1. Seuil de remise

< 40.4 > Un seuil de remise de 100 millions d'euros (encours cumulé des créances et engagements) existe pour les états « Métropole ». Aucun seuil n'est applicable aux états « DOM ».

2.2. Dates d'arrêté et délais de transmission

- Les dates d'arrêtés sont alignées sur celles des documents mensuels destinés au Secrétariat Général de la Commission Bancaire (au soir du dernier jour du mois).
- Les modèles d'imprimé des états 10, 11, 12 et 13 figurent en annexe 1. Les dessins d'enregistrement sont indiqués dans la fiche 15.
- Les états doivent être transmis à la Direction de la Balance des paiements au plus tard le 20 du mois qui suit la date d'arrêté.

3. CONCORDANCE AVEC LES ÉTATS BAFI

Les états mensuels transmis à la Direction de la Balance des paiements :

- sont établis en conformité avec les principes du plan comptable des établissements de crédit,
- doivent concorder (annexe 2) avec le document mensuel BAFI (Base des Agents Financiers) 8010 envoyé au Secrétariat Général de la Commission Bancaire, y compris pour les mois de fin de trimestre.

La ventilation géographique des états 12 et 13 doit être cohérente avec celle déclarée dans le document BAFI 8010 qui distingue les opérations avec des non-résidents appartenant d'une part aux États membres de l'Union Monétaire hors France (EMUM), d'autre part aux États membres de l'Union Monétaire (non EMUM).

4. ÉTATS 10 OU 12 : NATURE ET VENTILATION DES ENCOURS

4.1. Nature des créances et engagements

< 40.2 > Les états 10 ou 12 retracent les encours de créances et engagements en comptes de correspondants étrangers, comptes de trésorerie et d'opérations interbancaires vis-à-vis des agents financiers non résidents, tels qu'ils sont définis dans la BAFI et rappelés dans la fiche 40.

4.2. Ventilation des encours sur les non-résidents

<u>Nature des agents financiers ou des encours</u>	<u>NCL long terme</u>	<u>NCL court terme</u>
– instituts d'émission et organismes internationaux bancaires et financiers	600	605
– autres correspondants	602	607
– crédits commerciaux garantis COFACE ^(a)	610	////
– crédits commerciaux non garantis COFACE ^(a)	611	////

(a) Les crédits commerciaux reprennent les prêts financiers accordés à des institutions financières non résidentes sous forme de crédits acheteurs, de crédits relais de crédits acheteurs ou de crédits financiers d'accompagnement.

5. ÉTATS 11 OU 13 : NATURE ET VENTILATION DES ENCOURS**5.1. Nature des créances et engagements**

< 40.2 > Les états 11 ou 13 retracent les encours de créances et engagements vis-à-vis de la clientèle non financière non résidente, y compris les organismes internationaux ni bancaires, ni financiers, tels qu'ils sont définis dans la BAFI et rappelés dans la fiche 40.

5.2. Ventilation des encours sur les non-résidents

<u>Nature des encours</u>	<u>NCL long terme</u>	<u>NCL court terme</u>
– créances ou engagements non spécifiquement recensés ^(a)	630	635
– crédits commerciaux bancaires garantis COFACE	640	645
– crédits commerciaux bancaires non garantis COFACE	641	646
– dépôts de garantie en espèces reçus dans le cadre des opérations sur marchés à terme d'instruments financiers (MATIF, etc)	////	636
– soldes des comptes de règlement d'opérations sur titres avec des non-résidents (brokers, sociétés d'investissement, CLEARSTREAM, etc)	////	637 ^(b)

(a) Comptes « non spécifiquement recensés » : comptes d'affacturage, d'encaissement d'effets à crédit immédiat, de prêts et d'emprunts, de titres reçus ou donnés en pension, ou en pension livrée, comptes ordinaires débiteurs ou créditeurs, etc.

(b) Par exception, eu égard à la relative faiblesse des montants concernés, les dépôts de garantie et les soldes des comptes de règlements sur titres sont à déclarer sur l'état 11 ou 13, que la contrepartie non résidente soit un agent financier ou non financier.

Modèle d'imprimé de l'état 11

Nom de l'établissement de crédit

ÉTAT N° 11 ÉTAT MENSUEL DES ENCOURS DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS EN COMPTES DE CLIENTS NON RÉSIDENTS (montants arrondis à l'unité)

E | 1 | 1 | |

Code interbancaire (CIB) | | | | |

Code mouvement

1. Création (première transmission) du document
2. Modification d'un document précédemment transmis (2)
3. Annulation de la totalité d'un document précédemment transmis

Non spécifiquement recensés.....
 Crédits commerciaux garantis
 par la COFACE
 Crédits commerciaux non garantis
 par la COFACE
 Dépôts de garantie reçus
 Comptes de clients et professionnels
 non résidents relatifs aux opérations titres.....

CODES NOMENCLATURE (NCL)
 À REPORTER DANS LE CADRE

Créances		Engagements	
Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
630	635	630	635
640	645	–	–
641	646	–	–
–	–	–	636
–	637	–	637

Date d'arrêté | | |
 J J M M A A

Code ligne (1)	Code monnaie	CRÉANCES (soldes débiteurs)		ENGAGEMENTS (soldes créditeurs)	
		NCL <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> Long terme	NCL <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> Court terme	NCL <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> Long terme	NCL <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> Court terme
Totaux arithmétiques					

(1) À servir uniquement en cas de modification d'un document précédemment transmis :
 C = création, M = modification, A = annulation

Date d'envoi à la Banque de France : _____

Nota : – Établir un état distinct par ligne du cartouche de l'imprimé (groupe de codes)
 – Servir 13 lignes maximum par feuillet, non compris la ligne « totaux »

(2) À utiliser uniquement sur formulaire papier

Annexe 2**Correspondance de l'état 10 ou de l'état 12 avec le document de la BAFI n° 8010**

code NCL	LIBELLÉ	PLAN DE COMPTES BAFI	Correspondance avec le document BAFI mod. 8010 (MBØ)		
			Feuillets	ACTIF	PASSIF
	AGENTS FINANCIERS				
	1. Banques d'émission et Organismes internationaux (pension livrée incluse)	Extraits ¹ 111, 112, 121, 13 sauf 1313 14, 16, 18, 191, 301			
600	– long terme		feuille 1	(100 + 120) col. 2	(130 + 140) col. 2
			+ feuille 3	+ (300 + 320) col. 2	+ (330 + 340) col. 2
605	– court terme		feuille 1	(100 + 120) col. 1	(130 + 140) col. 1
			+ feuille 3	+ (300 + 320) col. 1	+ (330 + 340) col. 1
	2. Autres correspondants (clientèle financière et pension livrée incluses)	121, 13 sauf 1313 14, 16, 18, 191, 20, 22, 23, 24, 25, 301			
602	– long terme		feuille 1	(100 + 120) col. 4	(130 + 140) col. 4
			+ feuille 2	+ (200 + 220) col. (2 + 4)	+ (230 + 240) col. (2 + 4)
			+ feuille 3	+ (300 + 320) col. 4	+ (330 + 340) col. 4
			+ feuille 4	+ (400 + 420) col. (2 + 4)	+ (430 + 440) col. (2 + 4)
607	– court terme		feuille 1	(100 + 120) col. 3	(130 + 140) col. 3
			+ feuille 2	+ (200 + 220) col. (1 + 3)	+ (230 + 240) col. (1 + 3)
			+ feuille 3	+ (300 + 320) col. 3	+ (330 + 340) col. 3
			+ feuille 4	+ (400 + 420) col. (1 + 3)	+ (430 + 440) col. (1 + 3)
	3. Prêts financiers (crédits commerciaux)	1313, 191			
610	– garantis par la COFACE	1313, 191, extraits	feuilles 1 et 3	(110 + 310) (col 2 + 4) extraits	////////////////////
	(clientèle financière incluse)		feuilles 2 et 4	(210+410) col. 4 extraits	////////////////////
611	– non garantis par la COFACE	1313, 191, extraits	feuilles 1 et 3	(110 + 310) (col 2 + 4) extraits	////////////////////
	(clientèle financière incluse)		feuilles 2 et 4	(210+410) col. 4 extraits	////////////////////

¹ Hors créances et dettes rattachées, **mais comprenant les créances douteuses pour leur montant brut qui doivent être classées à plus d'un an.**

Correspondance de l'état 11 ou de l'état 13 avec le document de la BAFI n° 8010

code NCL	LIBELLÉ	PLAN DE COMPTES BAFI	Correspondance avec le document BAFI mod. 8010 (MBØ)		
			Feuillets	ACTIF	PASSIF
	AGENTS NON FINANCIERS hors clientèle financière	Extraits ¹			
	1. <u>Clients non spécifiquement recensés</u> (pension livrée incluse) hors crédits commerciaux	20 sauf 20213 22, 24, 25, 26, 291 extraits ¹ , 301			
630	– long terme		feuille 2 + feuille 4	(200 + 220) col. 6 + (400 + 420) col. 6	(230 + 240) col. 6 + (430 + 440) col. 6
635	– court terme		feuille 2 + feuille 4	(200 + 220) col. 5 + (400 + 420) col. 5	(230 + 240) col. 5 + (430 + 440) col. 5
	2. <u>Crédits commerciaux</u>	20213, 291 extraits ¹			
640	– long terme . garantis par la COFACE	20213 extraits	feuille 2 + feuille 4	210 col. 6 + 410 col. 6 extraits	////////////////////
641	. non garantis par la COFACE	20213 extraits	feuille 2 + feuille 4	210 col. 6 + 410 col. 6 extraits	////////////////////
645	– court terme . garantis par la COFACE	20213 extraits	feuille 2 + feuille 4	210 col. 5 + 410 col. 5 extraits	////////////////////
646	. non garantis par la COFACE	20213 extraits	feuille 2 + feuille 4	210 col. 5 + 410 col. 5 extraits	////////////////////
	3. <u>Autres opérations avec des non- résidents</u>				
636	– dépôts de garantie en espèces reçus	3652	MOD. 8000 MAØ	////////////////////	feuille 2 240 extraits
637	– comptes de règlement d'opérations sur titres	34 sauf 347	MOD. 8000 MAØ	feuille 1 140 extraits	feuille 2 240 extraits

¹ Hors créances et dettes rattachées, **mais comprenant les créances douteuses pour leur montant brut qui doivent être classées à plus d'un an**